

## PROCÈS-VERBAL - Séance ordinaire le 4 mai 2021

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES MASKOUTAINS MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Assemblée de consultation publique tenue le mardi 4 mai 2021 à 19 h 20 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi, 4 mai 2021 à 19 h 40 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

#### SONT PRÉSENTS :

Monsieur Alain Jobin, maire

#### LES CONSEILLÈRES ET LES CONSEILLERS

Monsieur Roger Cloutier  
Monsieur Yves Guérette  
Madame Dominique Lussier  
Monsieur Jean-Sébastien Savaria  
Monsieur Marcel Therrien  
Madame Marianne Comeau

#### EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Linda Normandeau, directrice générale et secrétaire-trésorière

Pour les besoins de l'assemblée de consultation publique, Monsieur Raymond Lessard est présent et s'adresse aux membres du conseil municipal.

---

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et des services sociaux daté du 7 mai 2020, l'assemblée du conseil municipal se tient à huis clos. Toute procédure impliquant un rassemblement ou un déplacement de citoyens est remplacé par une procédure écrite.

**Assemblée de consultation publique** tenue le mardi 4 mai 2021 à 19 h 20 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

- Concernant la demande de dérogation mineure permettant qu'un deuxième bâtiment accessoire ait une superficie plus grande que 50% de la superficie du premier bâtiment et que le pourcentage bâti/terrain des bâtiments accessoires soit supérieur à 10 %, à l'adresse 660, rang Saint-Roch. Cette assemblée a été annoncée par avis public, dûment affiché aux endroits requis par la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, en date du 19 avril 2021.
- Concernant la demande de dérogation mineure permettant l'agrandissement d'une remise accessoire à l'habitation dont un côté serait à 0.5 mètre de la limite de terrain, à l'adresse 256, rang Michaudville. Cette assemblée a été annoncée par avis public, dûment affiché aux endroits requis par la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, en date du 19 avril 2021.

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et des services sociaux daté du 7 mai 2020, toute procédure relative au présent règlement qui implique un rassemblement ou un déplacement de citoyens est remplacée par une procédure écrite.

Aucune question n'a été reçue de la part des citoyens concernées. Les membres du conseil municipal ayant des questions à poser à Monsieur Raymond Lessard, urbaniste en charge de ces dossiers, la réunion de consultation publique se termine à 19h39.

#### Séance ordinaire du conseil municipal, débutant à 19h40

##### 1. Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance.

**Résolution numéro 068-05-2021**

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**1. Ouverture de la séance**

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**3. Adoption du procès-verbal**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021

**4. Période de questions**

**5. Communiqués et correspondance**

- 5.1 Mutuelle des municipalités du Québec – Ristourne
- 5.2 Ville de St-Hyacinthe, Cour municipale – Compte rendu
- 5.3 Chauffez vert – Subvention
- 5.4 Soutien à l'action bénévole – Subvention
- 5.5 Organisme SPSHA – Demande de contribution

**6. Administration et finances**

- 6.1 Adoption des comptes payés et à payer
- 6.2 Clic Sécur – Nomination d'une personne responsable
- 6.3 Carte de crédit municipale – Émission d'une nouvelle carte et annulation de l'ancienne
- 6.4 Partage d'une ressource aux loisirs –  
Contrat avec la municipalité de Saint-Bernard de Michaudville
- 6.5 Coordonnateur aux loisirs - Embauche
- 6.6 Ressources humaines – Démission Linda Richard
- 6.7 Ressources humaines – Affichage et embauche poste de secrétaire-réceptionniste
- 6.8 Ressources humaines – Démission Maryse Jourdain
- 6.9 Ressources humaines – Embauche poste adjointe administrative comptabilité
- 6.10 Entretien ménager du bureau municipal et bibliothèque – Attribution du contrat

**7. Sécurité publique**

- 7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains

**8. Transport routier**

- 8.1 Rapport des travaux publics
- 8.2 Déneigement et déglçage, rang Saint-Amable – Renouvellement du contrat MTQ
- 8.3 Installation d'une borne fontaine sur le rang Saint-Roch – Demande à la Régie d'Aqueduc

**9. Hygiène du milieu**

- 9.1 Rapport – Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
- 9.2 Rapport – Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre
- 9.3 Paysagement des emplacements municipaux – Plantation de fleurs
- 9.4 Application de la réglementation relative aux bandes riveraines – Nomination d'un responsable
- 9.5 Usine d'épuration – Entretien préventif

**10. Aménagement et urbanisme**

- 10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment
- 10.2 Demande de dérogation mineure – 660, rang Saint-Roch
- 10.3 Demande de dérogation mineure – 256, rang Michaudville
- 10.4 Avis de motion et dépôt du deuxième projet de règlement numéro 02-2021, règlement d'emprunt aux fins de financer le programme de mise aux normes des installations septiques.

**11. Loisirs et culture**

- 11.1 Rapport – Comité des loisirs
- 11.2 Tenue d'activité, défilé dans les rues – Demande d'autorisation

**12. Sujet divers**

**13. Périodes de questions**

**14. Levée de la séance**

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Roger Cloutier, il est résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que libellé

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 3. Adoption du procès-verbal

#### Résolution numéro 069-05-2021

##### 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Roger Cloutier, appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2021 et d'en autoriser la signature.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 4. Période de questions

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et des services sociaux daté du 7 mai 2020, toute procédure relative aux assemblées de Conseil municipal pouvant impliquer un rassemblement ou un déplacement de citoyens est remplacée par une procédure écrite.

Aucune question n'a été reçue

### 5. Communiqués et correspondances

Le maire fait mention aux conseillers des correspondances reçues

- 5.1 Mutuelle des municipalités du Québec - Ristourne
- 5.2 Ville de St-Hyacinthe, Cour municipale – Compte rendu
- 5.3 Chauffez vert – Subvention
- 5.4 Soutien à l'action bénévole – Subvention
- 5.5 Organisme SPSHA -Demande de contribution

### 6. Administration et finances

#### Résolution numéro 070-05-2021

##### 6.1 Adoption des comptes

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du 30 avril 2021 avec les faits saillants suivants :

**Salaires nets :**

Élus	3 721.44 \$
Employés	19 574.41 \$
Remises	

**Dépense :**

Administration	7592.69 \$
Sécurité publique	12 952.61 \$
Transport (voirie)	15 285.48 \$

**Hygiène du milieu**

Hygiène du milieu	13 010.22 \$
Eaux usées	2 466.60 \$
Santé et bien-être	70.08 \$

**Aménagement urbanisme**

2 454.12 \$

**Loisir et Culture**

Loisir et culture	1 098.56 \$
-------------------	-------------

**Dépenses d'investissement**

447.93 \$

**Total :**

**78 674.14 \$**

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **Résolution numéro 071-05-2021**

#### **6.2 Clic Sécur – Nomination d'une personne responsable**

Considérant la nécessité que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud nomme une personne responsable pour faire office de représentant auprès de Clic Sécur entreprises;

Considérant l'embauche en date du 9 février 2021 de Madame Linda Normandeau au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière;

En conséquence, il est proposé par Madame Marianne Comeau, appuyé par Monsieur Marcel Therrien et résolu que :

Madame Linda Normandeau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud, soit autorisée :

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Que cette nomination entre en vigueur dès l'adoption de cette présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **Résolution numéro 072-05-2021**

#### **6.3 Carte de crédit pour la municipalité – Émission d'une nouvelle et annulation de l'ancienne**

CONSIDÉRANT le besoin de faire annuler la carte de crédit actuelle de la municipalité, émise au nom de Monsieur Alain Jobin, maire;

CONSIDÉRANT le besoin de conserver une carte de crédit active pour certains besoins courants de l'administration municipale;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière est la personne responsable de la garde de la carte de crédit actuelle;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu :

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Linda Normandeau, d'effectuer la demande d'une nouvelle carte de crédit avec une limite maximale de 1 500 \$ et de signer tous les documents requis à cette demande;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Linda Normandeau, à procéder à l'annulation de la carte actuelle, suite à la réception et à l'activation de la nouvelle carte, et ce, dans les meilleurs délais possibles;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **Résolution numéro 073-05-2021**

#### **6.4 Partage de ressource humaine aux loisirs – Contrat intermunicipal**

CONSIDÉRANT que les municipalités de Saint-Barnabé-Sud et Saint-Bernard-de-Michaudville souhaitent poursuivre leur partage d'une ressource aux loisirs;

CONSIDÉRANT que l'entente signée en date du 22 avril 2020 a pris fin suite à la démission de Madame Vicky C. Lord;

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à une nouvelle signature d'entente;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du projet d'entente soumis par la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Madame Marianne Comeau, appuyé par Monsieur Roger Cloutier, il est résolu:

D'AUTORISER le maire, Monsieur Alain Jobin et la directrice générale, Madame Linda Normandeau, à signer l'entente intermunicipale relative au partage d'une ressource au titre de coordonnateur(trice) aux loisirs;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **Résolution numéro 074-05-2021**

##### **6.5 Coordonnateur (trice) aux loisirs - Embauche**

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite procéder à l'embauche d'un coordonnateur (trice) aux loisirs;

CONSIDÉRANT qu'un comité a été formé des personnes suivantes :

- Madame Linda Normandeau, directrice générale, Municipalité Saint-Barnabé-Sud;
- Madame Dominique Lussier, conseillère, Municipalité Saint-Barnabé-Sud
- Madame Émilie Petitclerc, directrice générale, Municipalité Saint-Bernard-de-Michaudville

CONSIDÉRANT que ledit comité a procédé à l'entrevue d'embauche de Monsieur Steeve Ross;

CONSIDÉRANT que ladite entrevue fut jugée satisfaisante par le comité;

CONSIDÉRANT la recommandation de ce comité de procéder à l'embauche de Monsieur Steeve Ross;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

D'AUTORISER le maire, Monsieur Alain Jobin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Linda Normandeau, à procéder à l'embauche de Monsieur Steeve Ross, de signer un contrat de travail selon les informations préalablement fournies aux membres du conseil et par le fait même de conclure les détails d'entrée en fonction en tant que contractuel pour un contrat d'une durée de un (1) an avec la possibilité de renouvellement du contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **Résolution numéro 075-05-2021**

##### **6.6 Ressources humaines – Démission de Madame Linda Richard**

CONSIDÉRANT la lettre reçue de Madame Linda Richard, en date du 12 avril 2021 remettant sa démission à titre de secrétaire-réceptionniste;

CONSIDÉRANT que selon la lettre la démission de Madame Richard devenait effective en date du 22 avril 2021;

CONSIDÉRANT que toutes les sommes dues à Madame Richard ont été dûment versées à cette dernière et que son relevé d'emploi fut produit en date du 22 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Madame Marianne Comeau, il est résolu que le Conseil municipal prend acte de la démission de Madame Linda Richard au titre de secrétaire-réceptionniste;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **Résolution numéro 076-05-2021**

##### **6.7 Ressources humaines – Embauche poste de secrétaire-réceptionniste**

CONSIDÉRANT la démission de Madame Linda Richard au poste de secrétaire-réceptionniste;

CONSIDÉRANT qu'un comité a été formé des personnes suivantes :

- Monsieur Alain Jobin, maire
- Madame Linda Normandeau, directrice générale
- Monsieur Marcel Therrien, conseiller

CONSIDÉRANT que ledit comité a procédé à l'entrevue d'embauche de Madame Myriam Fournier;

CONSIDÉRANT que ladite entrevue fut jugée satisfaisante par le comité;

CONSIDÉRANT la recommandation de ce comité de procéder à l'embauche de Madame Myriam Fournier au poste de secrétaire-réceptionniste

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

D'AUTORISER le maire, Monsieur Alain Jobin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Linda Normandeau, à procéder à l'embauche de Madame Myriam Fournier, de signer un contrat de travail selon les informations préalablement fournies aux membres du conseil;

DE PRENDRE EN CONSIDÉRATION qu'une probation de six mois sera inscrite au contrat de travail de Madame Fournier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **Résolution numéro 077-05-2021**

##### **6.8 Ressources humaines – Démission de Madame Maryse Jourdain**

CONSIDÉRANT la lettre reçue de Madame Maryse Jourdain en date du 12 avril 2021 remettant sa démission à titre d'adjointe administrative comptabilité;

CONSIDÉRANT que selon la lettre la démission de Madame Jourdain devenait effective en date du 22 avril 2021;

CONSIDÉRANT que toutes les sommes dues à Madame Jourdain ont été dûment versées à cette dernière et que son relevé d'emploi fut produit en date du 22 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Madame Dominique Lussier, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, il est résolu que le Conseil municipal prend acte de la démission de Madame Maryse Jourdain à titre d'adjointe administrative comptabilité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **Résolution numéro 078-05-2021**

##### **6.9 Ressources humaines – Embauche d'une ressource, adjointe administrative à la comptabilité**

CONSIDÉRANT la lettre reçue de Madame Maryse Jourdain en date du 12 avril 2021 remettant sa démission à titre d'adjointe administrative comptabilité;

CONSIDÉRANT qu'un comité a été formé des personnes suivantes :

- Monsieur Alain Jobin, maire de la municipalité;
- Madame Linda Normandeau, directrice générale;
- Monsieur Marcel Therrien, conseiller municipal;

CONSIDÉRANT que ledit comité a procédé à des entrevues d'embauche;

CONSIDÉRANT que le comité a retenu la candidature de Madame Marie-Eve Colas pour le poste d'adjointe administrative à la comptabilité;

CONSIDÉRANT que Madame Colas est entrée en fonction en date du 26 avril 2021, et semble satisfaire aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

D'ENTÉRINER l'embauche de Madame Marie-Eve Colas au poste d'adjointe administrative à la comptabilité;

DE PRENDRE EN CONSIDÉRATION qu'une probation de six mois sera inscrite au contrat de travail de Madame Colas;

D'AUTORISER le maire, Monsieur Alain Jobin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Linda Normandeau, à signer le contrat de travail de Madame Marie-Eve Colas, selon les informations préalablement fournies aux membres du conseil municipal;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **Résolution numéro 079-05-2021**

#### **6.10 Entretien ménager – Attribution d'un contrat**

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'attribution d'un contrat pour l'entretien ménager du bureau municipal et de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT l'évaluation du temps estimé pour l'entretien du bureau municipal, 2 h par semaine et celui pour la bibliothèque, 1 h par semaine;

CONSIDÉRANT les trois offres reçues par la directrice générale et secrétaire-trésorière et décrites ci-dessous :

- Madame Danielle Cantin, au taux de 20 \$/h
- Madame Line Brouillard, au taux de 18\$/h
- Les experts de l'entretien, au taux de 100\$/semaine pour le bureau municipal et 60\$/semaine pour la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Roger Cloutier, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

D'ATTRIBUER le contrat d'entretien ménager à Madame Line Brouillard, au taux de 18\$ l'heure, basé sur un nettoyage par semaine et sur demande pour des travaux d'entretien supplémentaire.

Madame Dominique Lussier mentionne son désaccord et demande le vote;

Pour : Monsieur Jean-Sébastien Savaria  
Monsieur Yves Guérette  
Monsieur Roger Cloutier  
Madame Marianne Comeau  
Monsieur Marcel Therrien

Contre : Madame Dominique Lussier

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains**

Le conseiller, Monsieur Yves Guérette donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale de la protection incendie

## **8. TRANSPORT ROUTIER**

### **8.1. Rapport des services publics - dépôt**

La directrice générale a préalablement remis le rapport des services publics aux membres du conseil.

### **Résolution numéro 080-05-2021**

#### **8.2 Contrat de déneigement et de déglçage du Rang Saint-Amable – Référence numéro 8610-18-4923 - Renouvellement du contrat, Transports Québec**

CONSIDÉRANT l'échéance du contrat prévoyant le déneigement et le déglçage du Rang Saint-Amable, conclu entre Transports Québec et la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler ledit contrat;

CONSIDÉRANT l'offre reçue par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la part de Transports Québec et dont les membres du conseil ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Roger Cloutier appuyé par Monsieur Marcel Therrien, il est résolu:

D'ACCEPTER le renouvellement dudit contrat, tel que mentionné dans l'offre reçue en date du 14 avril 2021;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Linda Normandeau, à signer l'entente à titre de représentante de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Résolution numéro 081-05-2021**

**8.3 Installation d'une borne-fontaine sur le rang Saint-Roch –  
Demande à la Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre**

CONSIDÉRANT la réfection du rang Saint-Roch qui aura lieu entre le 5 juillet et le 27 août 2021;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite évaluer la possibilité de procéder à l'installation de deux nouvelles bornes-fontaines sur le rang Saint-Roch pendant sa réfection, soit une à chaque extrémité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria appuyé par Monsieur Marcel Therrien il est résolu :

DE FAIRE LA DEMANDE auprès de la Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre afin de vérifier la possibilité d'installation de deux bornes-fontaines aux extrémités du le rang Saint-Roch lors des travaux;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9. HYGIÈNE DU MILIEU**

**9.1 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Rapport**

Le maire, Monsieur Alain Jobin donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

**9.2 Régie de l'aqueduc Richelieu Centre – Rapport**

Le conseiller, Monsieur Marcel Therrien, donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre.

**Résolution numéro 082-05-2021**

**9.3 Paysagement emplacements municipaux – Plantation de fleurs**

CONSIDÉRANT la période estivale qui approche;

CONSIDÉRANT le désir de garnir les boîtes à fleurs situées au bureau municipal et à l'emplacement du cimetière;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria appuyé par Monsieur Yves Guérette il est résolu :

D'AUTORISER l'achat de fleurs et de fournitures, engrais ou autres jusqu'à concurrence d'un montant de 400\$ afin de garnir les boîtes à fleurs aux emplacements municipaux pré cités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Résolution numéro 083-05-2021**

**9.4 Règlement régional 05-164 relatif à la protection des boisés – Inspecteurs régionaux adjoints  
Nomination – Approbation**

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC des Maskoutains, lors de sa séance ordinaire du 10 mars 2021, a proposé et autorisé la signature d'une entente intitulée *Entente intermunicipale pour la fourniture de services pour l'inspection et le service d'accompagnement de la bande de protection des rives concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole – 2021-2026*, le tout tel qu'il appert de la résolution numéro 21-03-77;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud lors de sa séance ordinaire du 6 avril 2021 a adhéré et autorisé la signature de l'entente précitée, le tout tel qu'il appert de la résolution numéro 066-04-2021.

CONSIDÉRANT que cette entente pour la fourniture de services offre les services d'un inspecteur à temps plein et un conseiller à mi-temps et que le service aura les mêmes responsabilités, à l'exception de l'émission des certificats d'autorisation;

CONSIDÉRANT que, de ce fait, l'inspecteur de la MRC des Maskoutains appliquera les dispositions réglementaires de chaque municipalité concernant les mesures relatives aux bandes riveraines



contenues à la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* (RLRQ, c. Q-2, r.35), pour les mêmes municipalités désignées en Partie 12, et pour le même territoire visé, soit uniquement la zone agricole;

CONSIDÉRANT le règlement intitulé Règlement numéro 39-3-2008, de la municipalité, adopté le 16 décembre 2008 et entré en vigueur le 16 décembre 2008;

CONSIDÉRANT que le deuxième alinéa de l'article 147 du *Code de procédure pénale* (RLRQ, c. C-25.1) prévoit que la municipalité doit donner une autorisation écrite afin de délivrer un constat en matière duquel elle est poursuivante;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyée par Monsieur Marcel Therrien, il est résolu :

DE NOMMER l'inspecteur des rives de la MRC des Maskoutains pour appliquer les dispositions contenues au règlement numéro 39-3-2008, intitulé *Règlement amendant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au SAR de la MRC des Maskoutains concernant les dispositions relatives aux rives et aux zones à risque d'inondation, les habitations autorisées dans la zone agricole et les droits acquis pour les installations d'élevage*, de la municipalité et l'autoriser à émettre des constats d'infraction; et

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **Résolution 084-05-2021**

##### **9.5 Usine d'épuration – Entretien préventif**

CONSIDÉRANT que l'huile des pompes de l'usine d'épuration a besoin d'être changée une fois par année;

CONSIDÉRANT qu'une des pompes présente actuellement des signes avant-coureurs d'un éventuel problème;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria appuyé par Monsieur Roger Cloutier, il est résolu :

DE FAIRE PROCÉDER dans les meilleurs délais possibles à l'entretien saisonnier des pompes de l'usine d'épuration, par la compagnie Pompex, au montant d'environ 1 200\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment - Dépôt**

Une copie du rapport de l'inspecteur en bâtiments a été remis aux élus

#### **Résolution 085-05-2021**

##### **10.2 Demande de dérogation mineure – 660, rang Saint-Roch**

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour permettre de conserver un 2<sup>e</sup> bâtiment accessoire, représentant une superficie équivalente à 71.5% du premier bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT que le pourcentage bâti/terrain de ces deux bâtiments équivaldra à 18.5% du terrain;

CONSIDÉRANT que le comité considère que 21.5% de superficie plus grande que la norme pour un deuxième bâtiment est énorme;

CONSIDÉRANT que les demandeurs ont l'option de diminuer la superficie du deuxième bâtiment;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du Comité Consultatif d'Urbanisme.

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Madame Marianne Comeau, il est résolu :

DE NE PAS ACCORDER la dérogation mineure telle que demandée;

PAR CONTRE :

DANS LA MESURE ou les demandeurs voudraient construire un garage de 102.23m<sup>2</sup> et réduire le deuxième bâtiment à 51.11 m<sup>2</sup>, tel que le règlement le permet, le conseil est favorable à accorder une dérogation mineure permettant une superficie de bâtiment accessoire, espace bâti/terrain, à 10.15%, sur le lot 2 706 689, situé au 660 rang Saint-Roch.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **Résolution 086-05-2021**

### **10.3 Demande de dérogation mineure – 256, rang Michaudville**

CONSIDÉRANT que le demandeur projette l'agrandissement d'un bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT qu'à l'endroit où est situé la remise, le terrain n'a que 5.18 mètres;

CONSIDÉRANT que le demandeur aimerait faire un agrandissement du côté du terrain adjacent à une terre en culture;

CONSIDÉRANT que la superficie maximale bâti/terrain des bâtiments accessoires sur le terrain ne peut excéder 36.40 mètres<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT que le bâtiment actuel a 7.80 mètres<sup>2</sup> et que le demandeur prévoit un agrandissement d'environ 2.80 mètres<sup>2</sup> pour un total de 10.60 mètres carrés;

CONSIDÉRANT la configuration de la cour à cet endroit;

CONSIDÉRANT qu'aucun préjudice ne sera causé à d'autres personnes;

CONSIDÉRANT que l'usage est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le demandeur a agi de bonne foi en déposant une demande avant d'entreprendre tout travaux;

CONSIDÉRANT LA recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure pour permettre l'agrandissement d'une remise accessoire à l'habitation à 0.5 mètres du côté est du terrain, localisé sur le lot 2 706 869 et portant le numéro civique 256, rang Michaudville.

PRENDRE EN CONSIDÉRATION QUE toutes les autres dispositions du règlement de zonage et de construction devront être respectées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **10.4 Règlement numéro 02-2021, règlement d'emprunt aux fins de financer le programme de mise aux normes des installations septiques, deuxième projet Avis de motion et dépôt du deuxième projet**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion est donné par Madame Marianne Comeau qu'à une séance ultérieure sera présenté pour adoption le règlement 02-2021, Règlement d'emprunt aux fins de financer le programme de mise aux normes des installations septiques. Le deuxième projet de règlement est déposé et remis aux élus.

## **11. LOISIRS ET CULTURE**

### **11.1 Rapport – Comité des loisirs**

La conseillère, Madame Dominique Lussier, donne verbalement son rapport en tant que déléguée au comité de loisirs.

#### **Résolution 087-05-2021**

### **11.2 Comité des loisirs, organisation d'un défilé – Demande d'autorisation**

CONSIDÉRANT que le Comité des loisirs de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud, planifie l'organisation d'un défilé dans certaines rues du territoire municipal, en date du 21 août 2021;

CONSIDÉRANT que pour la tenue d'un tel évènement, une demande d'autorisation doit être produite à Transports Québec pour défilé dans les rues;

CONSIDÉRANT la demande reçue par la directrice générale de la part du Comité des loisirs pour effectuer cette demande;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal d'appuyer l'organisation d'une telle activité pour les citoyens;

**EN CONSÉQUENCE**

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Roger Cloutier, il est résolu :

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer la demande auprès de Transports Québec pour la tenue de cet évènement;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer la demande pour obtenir un accord écrit auprès de la Sûreté du Québec;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à inscrire cet évènement auprès des assurances responsabilités civiles de la municipalité;

D'AUTORISER le responsable des travaux publics à effectuer le nécessaire afin que la signalisation entourant l'évènement soit conforme aux normes demandées par Transports Québec;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**12. SUJETS DIVERS**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR.**

L'assemblée se tenant à huis clos, aucune question ne fut reçue

**Résolution numéro 088-05-2021**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Monsieur Marcel Therrien appuyé par Monsieur Yves Guérette, la séance est levée à 20h38

<i>(s) Alain Jobin</i>	<i>(s) Linda Normandeau</i>
<b>ALAIN JOBIN</b> Président d'assemblée Maire	<b>LINDA NORMANDEAU</b> Secrétaire d'assemblée Directrice générale, secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussignée Linda Normandeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 4 mai 2021

*(s) Linda Normandeau*  
Linda Normandeau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière